

**Zeitschrift:** Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband

**Band:** 52 (2005)

**Heft:** 5

**Artikel:** Nouveautés dans le perfectionnement des commandants de la protection civile

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-370215>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

COURS

# Nouveautés dans le perfectionnement des commandants de la protection civile

**OFPP. Connaître à fond la conduite des interventions et savoir diriger des hommes, posséder de solides connaissances sur les possibilités d'intervention de la protection civile, assumer avec aisance les tâches organisationnelles et administratives, communiquer facilement avec les organisations partenaires et les autorités: l'éventail des tâches du commandant de la protection civile est large. Dans sa nouvelle version, le perfectionnement des commandants de la protection civile tient compte de ce fait.**

L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) est responsable de l'instruction des commandants de la protection civile et de leurs suppléants, conformément à ce qui est spécifié dans la loi sur la protection de la population et sur la protection civile. Après le succès rencontré par les cours de cadres pour commandants de la protection civile dans leur nouvelle formule, c'est au tour du perfectionnement d'être réorganisé. Il prend les trois formes suivantes:

- cours de un à trois jours au maximum se déroulant tous les deux ans dans le canton sous la direction de la Confédération;
- cours centraux thématiques de deux à trois jours au maximum ayant lieu au Centre d'instruction de Schwarzenburg (CFIS);
- cours disponibles sur Internet.

Ainsi structurés, les cours peuvent être rapidement adaptés en fonction des nouveautés. Les commandants de la protection civile et leurs suppléants sont ainsi en tout temps en

mesure d'effectuer leurs tâches exigeantes de conduite et d'instruction.

## Dans le canton sous la direction de la Confédération

Afin que les cours tiennent compte des spécificités et des besoins propres aux différents cantons, la collaboration est renforcée avec les offices cantonaux responsables de la protection civile. Dans les cantons, l'accent est mis sur les thèmes suivants:

- introduction des nouveautés;
- organisation de la conduite aux niveaux cantonal, régional et communal;
- organisation de l'aide en cas de catastrophe et des secours urgents aux niveaux cantonal, régional et communal;
- approfondissement et consolidation des connaissances relatives aux moyens disponibles dans l'organisation;
- élaboration et vérification des planifications d'intervention;
- préparation et déroulement des cours de répétition;
- directives cantonales relatives à l'exécution des tâches de protection civile.

De tels cours de perfectionnement ont été lancés en 2005 dans huit cantons germanophones et francophones à titre d'essai. La collaboration entre l'OFPP et les offices cantonaux se révèle fructueuse et a des répercussions positives sur la qualité de l'instruction des commandants de la protection civile.

Les nouveautés sont très bien perçues par les commandants, qui ont exprimé leur satisfaction dans leur évaluation du cours: «C'est super qu'un spécialiste de la Confédération se déplace dans les cantons et non l'inverse», «C'est le meilleur cours depuis longtemps. Le canton et la Confédération vont dans le même sens», «C'était positif que le chef de l'office ait été présent», «Le cours était bien présenté et structuré en fonction de l'objectif à atteindre, l'approche était rigoureuse», «On a du plaisir à suivre ces cours. On pourra en retirer beaucoup d'informations utiles aux communes», «C'est très bien qu'on ait abordé des problèmes concrets rencontrés dans notre région», «J'ai apprécié d'avoir été associé aux activités», «Cela m'a intéressé d'entendre les expériences faites dans d'autres organisations de protection civile».

## Cours de perfectionnement au CFIS

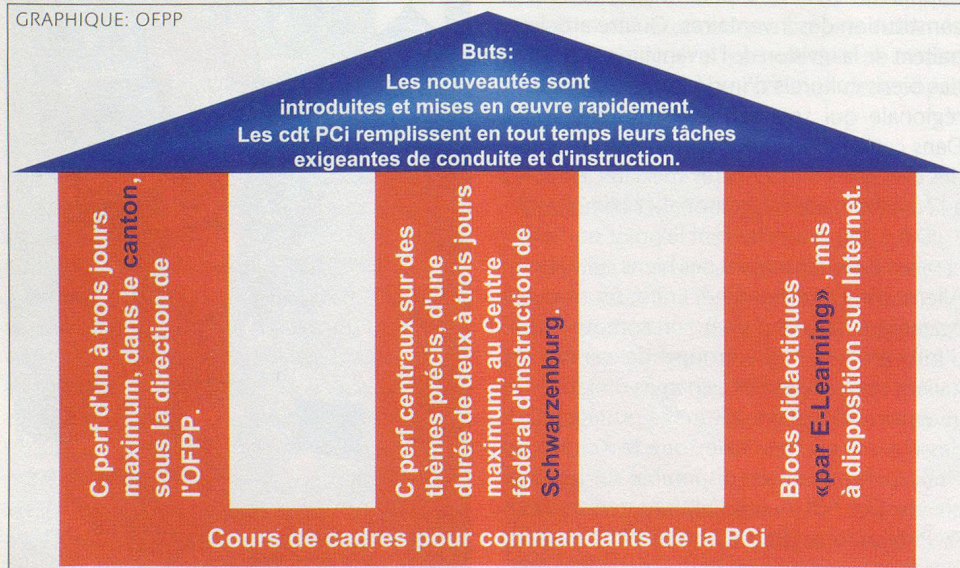
Pour les thèmes généraux, des cours modulaires destinés aux commandants de la protection civile et à leurs suppléants seront développés ces prochaines années. Ils se



Les cours de perfectionnement se déroulent maintenant dans les cantons, sous la direction de l'OFPP, mais en étroite collaboration avec les offices-PCI cantonaux.

PHOTO: OFPP

GRAPHIQUE: OFPP



Le cours, nouvelle version.

dérouleront au CFIS et traiteront avant tout les sujets suivants:

- introduction des nouveautés: outils informatiques ou documents de la Confédération;
  - approfondissement et consolidation des connaissances relatives aux activités de conduite et à la conduite des interventions;
  - conception et direction d'exercices;
  - méthodologie de l'instruction dans la protection civile;
  - maintien de la valeur du matériel et des ouvrages de protection;
  - approfondissement et développement des aptitudes de communication;
  - travail d'information dans la protection civile;
  - organisation du travail et gestion du temps.
- Un premier module portant sur la conduite en intervention est en cours d'élaboration. Pendant deux jours, les participants pourront s'exercer à planifier et à diriger une intervention de la protection civile dans des conditions aussi réelles que possible. Les premiers cours auront lieu en mai 2006, cf. [www.protpop.ch](http://www.protpop.ch) (Services).

### Cours en ligne

La forme sous laquelle les cours sont donnés a aussi évolué: les commandants de la protection civile travaillent avec un programme de travail et d'apprentissage interactif disponible sur Internet. Les utilisateurs de ce système peuvent communiquer par l'intermédiaire de forums, télécharger des informations concernant spécifiquement leur fonction et approfondir leurs connaissances au moyen de leçons préparées à cet effet. La formation en ligne aborde les thèmes suivants:

- application des bases légales;
- bases de la technique de conduite et de la communication;
- bases de la protection civile.

Une première leçon concernant le domaine de l'appui existe déjà en allemand.

## Edito romand

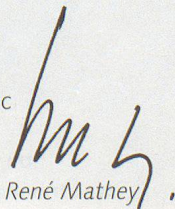
### Les sections romandes de l'USPC s'engagent

On ne va pas énumérer toutes les catastrophes, on va dire naturelles, qui ont marqué cette année. La liste serait trop longue. Pourtant, notre pays n'a pas été épargné, même si en regard de ce qui se passe «ailleurs» les dégâts paraissent proportionnellement limités. Encore qu'une catastrophe en est toujours une lorsqu'on est soi-même touché. Cela a au moins le mérite de nous rendre humbles face aux éléments. D'autant qu'après le temps de l'aide urgente viendra aussi celui de la pelle et de la pioche.

Pourtant, malgré la multiplication inquiétante des catastrophes naturelles, ce qui aurait tendance à «agacer» quelque peu, c'est l'apparente nonchalance de nos autorités. Depuis l'instauration de la nouvelle loi sur la Protection de la population et de la Protection civile, les cantons et les communes examinent, soupèsent, calculent comment on peut faire plus avec moins. On l'a vu récemment dans le Chablais lorsque des forces de première intervention se sont vu refuser de l'essence (!). Il ne s'agit pas d'accuser, mais plus simplement de montrer les effets pervers d'un retour à l'autonomie qui, si l'on n'y prend pas garde, conduit droit à l'isolement.

Toute cette problématique a été débattue lors d'une récente rencontre de tous les présidents des sections romandes. On peut résumer les débats par une thèse simple: *Pour soutenir et aider à la mise en place concrète du partenariat, il faut comprendre comment fonctionnent les différents systèmes.*

C'est ainsi qu'il a été décidé de se rendre dans différents cantons et communes afin d'organiser des débats sur la base d'expériences vécues. Pour des raisons pratiques, c'est le canton de Vaud et plus précisément la commune de Lausanne qui a retenu l'attention de tous. Son expérience de la pratique de la coordination des forces, ainsi qu'un soutien remarquable des autorités de la ville dans des situations aussi différentes que le G8, Air 04 et autres manifestations d'importance locale, régionale ou cantonale mérite une attention toute particulière. Parce que même si ces présidents de sections n'ont pas de moyens particuliers, ils possèdent tous cette neutralité qui leur permet de dialoguer tant avec les hommes du terrain qu'avec les autorités.

  
René Mathey

ASSEMBLÉE DE L'ACVSPC À L'ÉTIVAZ

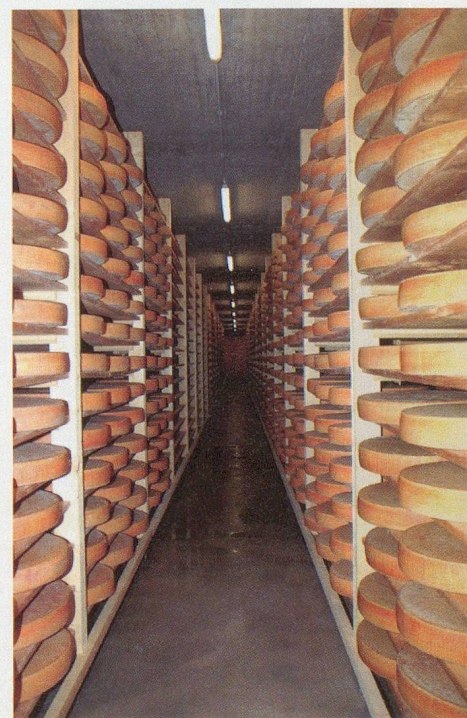
## Sous le signe de l'AOC

Une bonne quarantaine de membres de l'Association cantonale vaudoise de la sécurité et de la protection civile (ACVSPC) ont fait le déplacement dans le Pays-d'Enhaut pour suivre l'assemblée ordinaire, mais pas seulement. C'était aussi l'occasion de faire connaissance avec l'Étivaz (commune de Château-d'Œx) et ses caves à fromage abritant un nectar de fromage, le premier d'ailleurs à avoir obtenu le label AOC en janvier 2000. L'occasion enfin d'officialiser le changement de président, depuis le départ à l'étranger pour raisons professionnelles de Pierre Mermier.

RENÉ MATHEY

Après avoir salué les invités – Martine Henchoz, municipale à la commune de Château-d'Œx et Pierre-André Hass, représentant du SSCM –, René Devantay a ouvert officiellement l'assemblée. Dans son rapport, le vice-président René Devantay a mis l'accent sur les nombreux et fructueux contacts avec le SSCM, pratiquement tous consacrés à l'adaptation des législations vaudoises aux exigences de la nouvelle loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile. Actuellement, le Règlement d'exécution de la loi vaudoise a été mis en consultation auprès des instances concernées.

Comme pour la majorité des sections cantonales de l'Union suisse pour la protection



Le début de l'affinage.

## AD 2006 de l'USPC

JM. Sur invitation de l'Office pour la protection civile et l'approvisionnement du pays de la Principauté de Liechtenstein, la 52<sup>e</sup> Assemblée des délégués de l'Union suisse pour la protection civile aura lieu samedi 13 mai 2006 à Balzers. Pour l'après-midi, une visite intéressante est prévue.

Veuillez retenir cette date aujourd'hui déjà. Il vaudra la peine de participer à notre AD 2006!